

## DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE (clôture de liquidation)

### Dépôt d'actes

- 1 copie de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation certifiée conforme par le liquidateur, avec mention (originale) de l'enregistrement auprès des services fiscaux si les opérations de liquidation ont permis de dégager un « boni » de liquidation.
- 1 exemplaire des comptes définitifs de liquidation certifié conforme par le liquidateur.

### Publicité légale

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

### Autres pièces

- Un pouvoir signé par le représentant légal, si nécessaire.

### Frais greffe

*(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)*

- Radiation ..... 13,93 €

### Formulaire

- [Imprimé M4](#) en deux exemplaires signés en original.



**Observations :** Pour les actes soumis à l'enregistrement auprès des Services Fiscaux, il convient de déposer 4 exemplaires à la Recette des Impôts.

